

Compte Rendu du Conseil Municipal

Lundi 5 septembre 2022

Présents :

Maire : BERTRAND Florence

Adjoints : BATTESTINI Audrey – ANDRE Alain - PEYRE Daniel

Conseillers : DIDON Cécile - MARIE Odile - ZANNELLA Anne-Marie - ANDRE Nicolas –
MARTINEZ Jocelyn - SALHI Gilbert - VALLELLIAN David

Mme MARIE Odile a été nommée Secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 30.

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2022

UNANIMITE.

Accident RD 938 carrefour Chemin des Grès

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un grave accident a eu lieu jeudi 1^{er} septembre au niveau du carrefour du chemin des Grès et que la conductrice est décédée. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

En mai 2022, un courrier a été envoyé à Mme SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, (avec copie à l'Agence Routière de Vaison la Romaine) afin que des travaux soient envisagés pour sécuriser cet endroit par la création d'un « tourne à gauche ». Au lendemain de l'accident, Madame le Maire a adressé un mail à Monsieur BARDISA, Chef de l'Agence Routière de Vaison-la-Romaine pour savoir si des travaux étaient envisagés et quand.

Le Conseil Municipal se joint à Madame le Maire pour exprimer sa volonté d'être associé au projet d'aménagement Départemental.

Travaux urgents sur le réseau d'eau potable

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une fuite sur le réseau d'adduction d'eau potable a été détectée sous la place entre l'école et la mairie. Des travaux importants et urgents sont donc à prévoir afin de remplacer la canalisation défectueuse. Ces travaux seraient l'occasion de passage de nouveaux fourreaux pour l'électricité et la fibre. Des devis ont été demandé et Madame le Maire propose de retenir celui de Missolin pour un montant de 7 225,00 € HT, soit 8 706,00 € TTC.

UNANIMITE.

Convention d'utilisation des salles des fêtes pour les associations

Madame le Maire présente à l'assemblée le travail de mise à jour de la convention d'utilisation des salles des fêtes et de l'espace public extérieur pour les associations. Après lecture du document, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

UNANIMITE.

Travaux salle des fêtes

Madame le Maire précise que pour pouvoir louer la salle des fêtes il faut au préalable, afin de la sécuriser, remplacer 2 plaques au plafond car elles sont cassées et menacent de tomber. La demande a été faite aux Agents Techniques qui refusent de le faire.

Elle informe également l'assemblée qu'un devis entretien des clim va être demandé.

Inscriptions au titre des monuments historiques de l'atelier Stahly

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un arrêté du Préfet de Région portant inscription au titre des monuments historiques de l'atelier de Claude et François Stahly. En effet, depuis 1988 l'atelier principal est inscrit mais pas le reste du site donc la commission régionale du patrimoine et de l'architecture souhaite le classement du site entier, incluant un chemin communal et 3 vallats. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la volonté de classement de ce chemin et des vallats.

10 CONTRE 1 ABSTENTION.

Calades

Madame le Maire donne lecture de 2 mails reçus d'administrés du centre village déplorant, photos à l'appui, le mauvais entretien du village. Le problème sera évoqué avec les employés des services techniques lors d'une réunion.

Chemin des Amarens

Le dossier de consultation des entreprises est prêt, la procédure sera lancée lundi 12 septembre avec remise des offres le 30 septembre. Le choix sera validé par la séance du Conseil Municipal du mois d'octobre pour démarrage des travaux avant la fin de l'année.

Véloroute

Le Conseil Départemental a lancé la consultation avec la Communauté de Commune Vaison Ventoux. Les études seront remises mi-octobre. Pour rappel la véloroute partira de Sablet et rejoindra Vaison par l'ancienne voie ferrée, elle arrivera à Crestet par le futur rond-point du Pont de Valentin qui doit être réalisé par le Conseil départemental dans les mois à venir. Elle longera ensuite la voie verte côté droit jusqu'au Chemin des Condamines en passant devant la mairie pour rejoindre l'ancienne voie ferrée par devant la Loupiote.

Il faut d'ores et déjà réfléchir à l'aménagement d'un coin pique-nique derrière la mairie et au maintien de la voie verte ou à la création d'une voie partagée.

La traversée de la RD étant dangereuse (forte circulation côté Malaucène et vitesse excessive), une réflexion est engagée pour le financement et l'installation de feux tricolores à détection de vitesse.

Adhésion au Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales Vauclusiennes - DACT84

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales Vauclusiennes, dénommé DACT84, pouvant apporter à la commune une aide à la constitution de dossiers en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat, moyennant une participation financière annuelle de 0.50 € par habitant, et précise qu'il serait intéressant pour la Commune de pouvoir bénéficier de cet appui technique.

UNANIMITE.

Maison Litot

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait urgent que les travaux se terminent afin que la maison puisse être louée et que les loyers encaissés couvrent la charge d'emprunt, comme cela avait été prévu.

Les employés des services techniques devaient détapisser (demande faite en mars) mais le travail demandé, à ce jour, n'a toujours pas été réalisé.

Devant l'urgence et les problèmes de personnel rencontrés, Daniel PEYRE propose de faire réaliser des devis pour le reste des travaux et demande au secrétariat de définir le budget restant sur cette opération.

Un point sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

Contentieux ROULPH – LE GUAY PONZA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 2 des 3 requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Nîmes par les Consorts LE GUAY et PONZA à l'encontre des autorisations d'urbanisme et travaux entrepris par Mme ROULPH Alyssia ont été rejetées. La requête en annulation à l'encontre de la dernière autorisation d'urbanisme délivrée en juin 2022 est maintenue, nous attendons le retour du Tribunal Administratif.

Pour information les frais d'avocat, pour la défense de la commune, s'élèvent pour le moment à la somme de 2 700 €.

Recours gracieux de Monsieur BRINGUIER Alexis contre Madame CORMIER Candice

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un recours gracieux de la part de Monsieur BRINGUIER Alexis, à l'encontre du permis de construire délivré à Madame CORMIER Candice, productrice de roses, pour l'aménagement d'une partie du hangar en habitation.

Un courrier d'accusé réception a été envoyé à son avocat, lui précisant que nous avons 2 mois pour y répondre (soit le 30 octobre 2022 dernier délai) et que le silence gardé valait décision de rejet.

Madame le Maire ajoute que l'avocat de Monsieur BRINGUIER a envoyé un autre courrier lui demandant de dresser procès-verbal pour non-respect des prescriptions mentionnées dans la déclaration préalable accordée à Madame CORMIER pour l'installation de serres. Après visite sur place, il s'est avéré que les haies prévues et prescrites dans l'arrêté ont bien été plantées. Un courrier de constat a été adressé à cet avocat.

Demande de la Ferme la Ribaude

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des courriers et mail reçus par les propriétaires de la Ferme La Ribaude, Monsieur SCHULZE-SMOLKA et Madame LÜHMANN, qui se plaignent des nombreuses lignes téléphoniques et électriques qui traversent leur propriété. Une réponse va leur être formulée, précisant que cela relevant du privé, il leur appartient de contacter les gestionnaires de réseaux.

Questions diverses :

- **Toiture de la chapelle et contrefort de l'église à nettoyer :** un devis va être demandé.
- **Toiture du lavoir à réparer :** Gilbert SALHI et Jocelyn MARTINEZ vont se rendre sur place pour voir quels travaux doivent être envisagés.
- **Chemin des Abeilles :** il est urgent de faire reboucher les trous créés par les ruissellements. (Madame le Maire précise que cette demande a été faite auprès des Agents Techniques il y a plusieurs mois). Dans l'attente de la réalisation des travaux, un arrêté d'interdiction de circulation va être pris.
Petit rappel, aucun véhicule ne doit empêcher la circulation en haut du Chemin des Abeilles.
- **Contrôle des installations sportives de l'école :** l'APAVE va être contactée pour que soit effectué un contrôle du matériel.

Séance levée à 23h20.

Le Maire,
Florence BERTRAND.